

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE DE COGNAC (Charente)

Séance du Mardi 23 novembre 2021 à 19h15 à la Mairie de Saint Sulpice de Cognac

Présents :

Liste conduite par MEUNIER Jean-Luc : Mesdames CAMIN Florence, THORAVAL Colette, VRIGNON Dorine et TERRASSIER Sabrina.

Messieurs FORTIN Christophe, TULLY Olivier, DEL NERO Didier, MIRA Stéphane, DAUD Nicolas et MEUNIER Jean Luc.

Liste conduite par SOUCHAUD Dominique : Monsieur PAUL Philippe et Madame BATAILLE Carole.

Liste conduite par AUDEBERT Patrick : Monsieur AUDEBERT Patrick.

Absent(s) non excusé : 0

Absent(s) excusé(s) : 2 Mesdames MERCIER Gwendoline et GROLLIER Nathalie

Pouvoir(s) donné(s) : à Mesdames CAMIN Florence et THORAVAL Colette

Le nombre des membres présents est de 13. 2 membres sont représentés par un pouvoir pour cette séance du Conseil Municipal du mardi 23 novembre 2021. Le nombre de votants est de 15.

Date de convocation : 18 novembre 2021

Séance du Conseil Municipal du mardi 23 novembre 2021 à 19h15		
Nombre des membres 15		Nombre de votants
Présents : 13	Représenté (Pouvoir) : 2	15

Secrétaire de séance : M. DEL NERO Didier a été désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 octobre 2021

Monsieur le Maire, demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion de la séance du 26 octobre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte rendu de la séance du 26 octobre 2021.

Votes pour : 15 Votes contre : 0 Abstentions : 0

2. Délibération validant le rapport d'activités 2020 de Grand Cognac

Communication du rapport d'activités 2020 Grand Cognac

Vu l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de Grand Cognac en date du 4 novembre 2021 ;

Considérant que le Président d'un établissement public de coopération intercommunale doit adresser chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement durant l'année passée ;

Considérant que ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peuvent être entendus ;

Considérant que le président de Grand Cognac a communiqué à chaque commune le rapport d'activités 2020 de

Grand Cognac, dont le contenu a été présenté aux conseillers communautaires lors de la réunion de conseil communautaire du 4 novembre 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide :

- de prendre acte de la communication du rapport d'activités 2020 de grand Cognac
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Votes pour : 15 Votes contre : 0 Abstentions : 0

3. Délibération concernant le renouvellement de la commission communale des impôts directs suite aux élections municipales de 2021

Commissions communales :

Commissions communales	Nombre de membres	JLM	DS	PA
1. Stratégie et ressources humaines	8	6,4	1,07	0,53
2. Contrôle des listes électorales (obligatoire)	7	5,6	0,93	0,47
3. Impôts direct commission consultative	12	9,6	1,60	0,80
4. Finances commerces et entreprises	8	6,4	1,07	0,53
5. Voirie urbanisme et Habitat	8	6,4	1,07	0,53
6. Ecole aide sociale et troisième âge	8	6,4	1,07	0,53
7. Loisirs fêtes jeunesse communication et associations	8	6,4	1,07	0,53
8. Tourisme et environnement culture et patrimoine	8	6,4	1,07	0,53
9. Appel d'offres (obligatoire)	7	5,6	0,93	0,47
		59,20	9,87	4,93

Détail de la composition des commissions communales :

Les vice-présidents des commissions seront nommés lors de la première séance de chacune des commissions.

Commissions communales	Nombre de membres maximum	Président	Membres
1. Stratégie et ressources humaines	9	MEUNIER Jean Luc	-CAMIN Florence -TULLY Olivier -DEL NERA Didier -MERCIER Gwendoline -PAUL Philippe -BATAILLE Carole -AUDEBERT Patrick
2. Contrôle des listes électorales (obligatoire)	7		-THORAVAL Colette -DEL NERO Didier -GROLLIER Nathalie -AUDEBERT Patrick -PAUL Philippe

<p>3. Impôts direct commission consultative Sur la base de 24 noms proposés à la DRFIP</p> <p>6 membres titulaires et 6 membres suppléants seront retenus par la DRFIP.</p>	12	MEUNIER Jean Luc	<p>-DAUD Nicolas -FORTIN Christophe -TULLY Olivier -PAUL Philippe -MERCIER Gwendoline -AUDEBERT Patrick -BATAILLE Carole -CAMIN Florence -CHAUVIERE LE DRIAN Tanguy -GROLLIER Nathalie -MIRA Stéphane -DEL NERO Didier</p>	<p>-VRIGNON Dorine -PIERRON Isabelle -TERRASSIER Sabrina -ARNAUD Jean-Marie -THORAVAL Colette -BUJARD Jean Claude -CHAPRON Vanessa -RONNE Charly -LECOINTRE Johan -GRAVELLE Bernard -CROSNIER Magalie -PERE Romain</p>
4. Finances commerces et entreprises	8	MEUNIER Jean Luc	<p>-CAMIN Florence -FORTIN Christophe -DEL NERO Didier -VRIGNON Dorine -TULLY Olivier -PAUL Philippe -AUDEBERT Patrick</p>	
5. Voirie urbanisme et Habitat	8	MEUNIER Jean Luc	<p>-DEL NERO Didier -DAUD Nicolas -FORTIN Christophe -PAUL Philippe -AUDEBERT Patrick</p>	
6. Ecole aide sociale et troisième âge	8	MEUNIER Jean Luc	<p>-CAMIN Florence -THORAVAL Colette -GROLLIER Nathalie -MERCIER Gwendoline -VRIGNON Dorine -BATAILLE Carole</p>	
7. Loisirs fêtes jeunesse communication et associations	8	MEUNIER Jean Luc	<p>-MERCIER Gwendoline -MIRA Stéphane -TERRASSIER Sabrina -VRIGNON Dorine -DAUD Nicolas -BATAILLE Carole -THORAVAL Colette</p>	
8. Tourisme et environnement culture et patrimoine	8	MEUNIER Jean Luc	<p>-THORAVAL Colette -GROLLIER Nathalie -MERCIER Gwendoline -DAUD Nicolas -TERRASSIER Sabrina -PAUL Philippe -BATAILLE Carole</p>	
9. Appel d'offres (obligatoire)	6	MEUNIER Jean Luc	<p><u>3 Membres titulaires :</u> -CAMIN Florence -TULLY Olivier -DEL NERO Didier</p>	<p><u>3 Membres suppléants :</u> -MIRA Stéphane -FORTIN Christophe -AUDEBERT Patrick</p>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le renouvellement de la commission communale des impôts directs.

Votes pour : 15 Votes contre : 0 Abstentions : 0

4. Délibération pour les contrats de vacation du personnel à l'étude surveillée année scolaire 2021/2022

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'effectuer des contrats de vacation pour le personnel enseignant s'occupant des heures d'étude des élèves en dehors de leur temps de travail. De plus, considérant qu'un élève en situation de handicap participe à l'étude surveillée du soir, il convient d'effectuer également un contrat de vacation pour une accompagnante d'élève en situation de handicap (AESH).

Vu Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter des vacataires pour effectuer ponctuellement l'étude surveillée à l'école de Saint-Sulpice de Cognac et pour l'année scolaire 2021-2022.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée : sur la base d'un taux horaire d'un **montant brut de 22.34 €** (en application du modifié et fixant la dernière actualisation des taux figurant dans la circulaire du 08 Février 2017).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et décide :

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à recruter plusieurs vacataires parmi le personnel de l'école de Saint-Sulpice-de-Cognac pour l'année scolaire 2021-2022.

ARTICLE 2 : de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 22.34€

ARTICLE 3 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

ARTICLE 4 : de donner tout pouvoir à Monsieur Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve la délibération pour les contrats de vacation du personnel année scolaire 2021/2022.

Votes pour : 15 Votes contre : 0 Abstentions : 0

5. Décision modificative DM budget commune 23400 pour ajustement au compte de dépenses de fonctionnement

Déclaration modificative n°1 pour un ajustement au compte de dépenses de fonctionnement

Monsieur le Maire expose que, suite aux congés maladie du personnel avec maintien de salaire, des agents contractuels ont été embauchés pour les remplacer. Des dépenses imprévues ont donc été ajoutées au chapitre 012 du budget.

Par ailleurs, la trésorerie de Cognac Municipale rappelle que la commune a l'obligation depuis l'exercice 2020 de provisionner à hauteur de 15 % minimum des créances douteuses de plus de deux ans soit pour 2021 un montant de 85,90 € à rajouter en dépenses de fonctionnement au c/6817.

Monsieur le Maire expose que dans le chapitre 011, un montant de 20 085,90 euros est encore disponible. Il convient donc d'ouvrir des crédits par décision modificative pour un montant de 20 085,90 euros.

Il propose alors une décision modificative comme suit :

Crédits à déduire : chapitre 011 « charges à caractère général »

-Article 61521 Terrain : - 20 0085,90 euros

Crédits à ouvrir : chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés »

-Article 64168 Autres emplois d'insertion : + 2 400 euros

-Article 6413 Personnel non titulaire : + 6 600 euros

-Article 6411 Personnel titulaire : + 11 000 euros

chapitre 068 « dotations aux amortissements et provisions »

- Article 6817 Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants : + 85,90 euros

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve la décision modificative DM budget commune 23 400.

Votes pour : 15 Votes contre : 0 Abstentions : 0

6. Informations et questions diverses

-Présentation délégation maitrise d'ouvrage : groupement de commandes pour les travaux de voirie proposé par Grand Cognac

-Demande d'avis concernant le transfert de charge de l'action sociale à Grand Cognac : le Conseil Municipal est pour

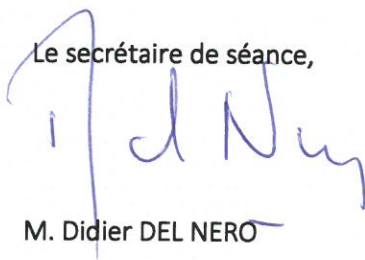
-Point d'information sur la demande reçue par la Mairie d'achat d'une partie de voie communale derrière Coulonges

7. Présentation par Madame Séverine CAILLE et Monsieur Olivier FLORINE. De Grand Cognac du futur PLUI. Questions / Réponses

Pas de vote sur ce point

Fin de séance à 21h20

Le secrétaire de séance,



M. Didier DEL NERO

Le Maire,



M. Jean Luc MEUNIER

